



DEPARTEMENT DE L'AUDE
Commune de LABASTIDE D'ANJOU

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 011-211101787-20220718-6922-AI

ARRÊTÉ N° 69 / 2022

ARRÊTÉ RELATIF À L'ENLEVEMENT D'UN VÉHICULE ABANDONNÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

Nous Maire de la Commune de LABASTIDE D'ANJOU,

Vu l'article L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R417-1 et R417-12 du code de la route relatifs au stationnement abusif,

Vu les articles L325-1 à L 325-3, L325-6 à L325-11 et R325-12 À R325-42 du code de la route, relatifs à la mise en fourrière, au retrait de la circulation, à l'aliénation ou à la destruction de véhicules,

Considérant que le véhicule immatriculé 6830 PK 11 est stationné Rue des Jardins depuis plus de deux mois,

Considérant l'état d'abandon du véhicule constaté par procès-verbal en date du 18 Juillet 2022,

ARRÊTONS

Article 1° : Le véhicule de marque AUDI de couleur bleu marine immatriculé 6830 PK 11 et stationné Rue des Jardins et dépasse sur la voie publique depuis plus de deux mois, sera enlevé pour être détruit.

Article 2° : L'enlèvement de ce véhicule sera effectué par un organisme habilité à assurer sa destruction.

Article 3° : Le présent arrêté sera publié, affiché et sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Article 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de publicité.

Fait à Labastide d'Anjou,
Le 18 Juillet 2022.

Le Maire,
Nathalie NACCACHE.



ARRÊTÉ RENDU EXÉCUTOIRE PAR AFFICHAGE DU 18 JUILLET 2022.